

Christine Lagarde, directeur du FMI, en procès pour avoir permis un détournement de fonds public

écrit par Maxime | 7 septembre 2016



Lagarde n'échappera pas à son procès... reste à voir à quelle sauce elle sera cuisinée.

L'information est peut-être passée inaperçue car le renvoi par la Cour de cassation à la Cour de justice de la République est intervenu peu après l'attentat de Nice :

Arbitrage Tapie : la Cour de cassation renvoie Christine Lagarde en procès

La directrice générale du FMI devra être jugée dans cette affaire pour le délit de négligence ayant permis un détournement de fonds publics. Le second mandat de la directrice du Fonds monétaire international, qui vient de s'ouvrir, s'annonce compliqué.

Christine Lagarde aura utilisé tous les recours pour l'éviter. En vain. La directrice générale du Fonds monétaire international (FMI) va devoir répondre devant la Cour de justice de la République (CJR) du chef de dans le cadre de l'affaire Tapie. La Cour de cassation lui a confirmé vendredi son renvoi devant cette instance chargée de juger les délits commis par tout membre d'un gouvernement. Celle-là même

qui, en août 2014, avait prononcé .

<http://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0211150673659-arbitrage-tapie-la-cour-de-cassation-renvoie-christine-lagarde-en-proces-2016305.php?8gSDEqs4U6bKpexA.99>